



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'ARCHIPEL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
SERVICE DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE**

27, boulevard Constant Colmay
BP 4236
97 500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON
☎ 05 08 41 10 80
dsf.saint-pierre-et-miquelon@dgifp.finances.gouv.fr
<http://www.services-fiscaux975.fr/>

Affaire suivie par Mme Josée BRIAND

Réception du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
ou sur rendez-vous

DEMANDE DE COPIE DE DOCUMENTS

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

IDENTITÉ :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

A SAINT-PIERRE LE / /

SIGNATURE :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :	
Déposée le :	

DOSSIER (référence de l'étude) :

NATURE DES DOCUMENTS DEMANDÉS

N°	Nature du document	Date de la formalité	Volume	Numéro
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

NB / Les renseignements fournis doivent l'être en majuscules

CAS GÉNÉRAL

A compter du 1er janvier 1956 à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

COÛT ET FACTURATION

	Nombre	Tarif	Total
Tarif pour un ou des bordereau(x) d'inscription		x 6 €	€
Tarif pour un ou des état(s) descriptif(s) ou règlement(s) de copropriété demandé(s)		x 30 €	+ €
Autre(s) document(s) demandé(s)		x 15 €	+ €
Frais d'expédition 2 € par document demandé sauf si envoi par courriel		x 2 €	+ €
	Total général		€

MODE DE PAIEMENT

Virement ☐

Carte bancaire (jusqu'à 2000 €) ☐

Numéraire (jusqu'à 300 €) ☐

Chèque à l'ordre du Trésor public (jusqu'à 300 €) ☐

REJET

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- ☐ insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles ;
- ☐ demande non signée et/ou non datée ;
- ☐ défaut ou insuffisance de paiement ;
- ☐ autre :

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Dans le cadre de la présente demande, le service de la publicité foncière certifie :

- ☐ qu'il n'existe, dans ses fichiers, aucun document ou formalité ;
- ☐ que les copies sont ci-jointes dans un état comportant pages / formalités.

Fait à Saint-Pierre, le

Le responsable du service de publicité foncière,